

J'INTÈGRE LA FONCTION PUBLIQUE

Catégorie C

2024

Épreuves de sélection

GENDARME ADJOINT VOLONTAIRE

GAV APJA • GAV EP

Tout-en-un

Fabrice de Donno
Nicolas Grenier
Corinne Pelletier
Rémy Plisson
Benoît Priet

DUNOD



Ressources numériques. Comment y accéder ?

Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté pour réussir l'examen, des compléments sont disponibles sur le site www.dunod.com.

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil). Sur la page de l'ouvrage, cliquez sur le logo « Les + en ligne ».



Couverture : Élisabeth Hebert

Photo de couverture : Shutterstock © M G White

Maquette intérieure : Caroline Joubert@Atelier du Livre

Édition : Lucile Cayzac et Anne Temps

Mise en page : Belle Page

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :



PAPIER CERTIFIÉ

Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.



Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.



Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70 % de nos livres en France et 25 % en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.



Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

© Dunod, 2024

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN : 978-2-10-086221-4

Sommaire

Présentation du recrutement	1
Mieux connaître la gendarmerie nationale	7

Partie 1 Épreuve de connaissances générales

Culture générale

1. Géographie	18
2. Histoire	29
3. Les institutions	39
4. Arts et littérature	50
5. Sécurité, santé et société	58
6. Sciences	65
7. Sports et jeux	67

Français

8. Vocabulaire	72
9. Proverbes et expressions	78
10. Orthographe d'usage	88
11. Orthographe grammaticale	96
12. Conjugaison	111

Mathématiques

13. Opérations de base	122
14. Fractions	126
15. Puissances et racines carrées	131

16. Résolution d'équations	137
17. Unités de mesure et conversions	142
18. Périmètres, aires et volumes	150
19. Proportionnalité et règle de trois	154
20. Pourcentages	159

Partie 2

Épreuve de compréhension de textes

21. Comprendre les textes	166
22. Être efficace	168

Partie 3

Les tests psychotechniques

23. Les questionnaires de personnalité	170
24. Les tests projectifs	176
25. Conseils méthodologiques	178

Partie 4

La lettre de motivation

26. Le plan de la lettre de motivation	180
27. Le contenu de la lettre de motivation	181
28. Exemple rédigé	184

Partie 5

L'entretien de recrutement

29. L'entretien avec le Référent Recrutement	187
30. Se préparer	190
31. Adopter une attitude adaptée à la situation	196
32. Gérer votre stress	200
33. Soigner la forme du discours	202

Partie 6

Sujets blancs

Sujet 1 – Connaissances générales	204
Sujet 2 – Connaissances générales	218
Sujet 3 – Connaissances générales	230
Sujet 4 – Connaissances générales	245
Sujet 5 – Compréhension de textes	260
Sujet 6 – Compréhension de textes	273
Sujet 7 – Compréhension de textes	287
Sujet 8 – Compréhension de textes	300

Les auteurs

Fabrice de Donno

Professeur de mathématiques au centre de formation de la Croix-Rouge française (Montpellier), à Adonis enseignement supérieur (Montpellier) et au lycée La Merci Littoral (La Grande-Motte).

Nicolas Grenier

Professeur de culture générale et auteur des fiches d'actualité en ligne sur le site www.dunod.com

Corinne Pelletier

Diplômée en psychologie cognitive et directrice d'une association gestionnaire de services et établissements pour personnes sourdes, aveugles et sourdaveugles.

Rémy Plisson

Sous-officier de gendarmerie (spécialité transmissions) à la retraite.

Benoît Priet

Professeur de français et de tests psychotechniques à Poitiers, spécialiste de la préparation aux concours.

Présentation du recrutement

Vous allez vous porter candidat pour devenir gendarme adjoint volontaire. Il s'agit d'une expérience singulière au sein de la gendarmerie nationale pour une durée maximale de 6 ans. Elle vous permet d'affermir votre projet professionnel, d'acquérir une expérience dans un milieu exigeant, de découvrir une institution en charge de la sécurité de 95 % du territoire français.

En fonction de votre expérience, de votre parcours et de votre profil, vos motivations peuvent être différentes : soit vous souhaitez découvrir le métier de gendarme, soit vous souhaitez acquérir une expérience dans un métier particulier au sein d'une institution réputée pour sa rigueur et son excellence.

Ce choix détermine le type de recrutement auquel vous allez vous porter candidat.

- Si vous êtes attiré par la sécurité, vous avez intérêt à vous orienter vers un recrutement de **gendarme adjoint volontaire, agent de police judiciaire adjoint**.
- Si vous disposez d'une qualification et que vous recherchez un emploi de soutien au sein de la gendarmerie, vous avez intérêt à solliciter un poste de **gendarme adjoint volontaire en emploi particulier**. Vous pouvez ainsi être recruté au titre de l'entretien du casernement, de la mécanique et maintenance des véhicules, du transport, de la restauration, des emplois de bureau, des télécommunications et informatique, de l'accueil, etc.

En fin de contrat, vous bénéficiez d'un dispositif d'aide au retour à la vie civile :

- congés de reconversion avec possibilité de formations en rapport avec le futur emploi, prises en charge en tout ou partie ;
- validation de l'expérience professionnelle acquise en demandant l'obtention d'un diplôme civil correspondant aux compétences professionnelles ;
- bénéfice au terme du contrat des allocations chômage ;
- bénéfice des années de service effectuées :
 - en cas de reprise d'activité dans le secteur privé : par l'affiliation rétroactive au régime général de la sécurité sociale et la validation des services par l'IRCANTEC,
 - en cas de reprise d'activité dans les armées, la gendarmerie, l'administration publique ou territoriale : par la prise en compte des droits à pension ultérieurs.

1 Les conditions d'accès et l'inscription

Pour que votre candidature soit recevable, il faut :

- Être de nationalité française ;
- Être âgé de 17 ans au moins et 26 ans au plus ;
- Avoir accompli votre journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- Présenter un comportement qui n'est pas incompatible avec l'exercice des fonctions ou des militaires de la gendarmerie nationale ;
- Être apte physiquement ;

- Pour des anciens militaires de carrière ou sous contrat « ne pas avoir, dans les conditions fixées à l'article L.4139-5 du Code de la défense, été radié des cadres ou rayé des contrôles à titre définitif, à l'issue d'un congé de reconversion » ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Pour les mineurs : posséder une autorisation de votre représentant légal.

Pour les candidats à un poste de gendarme adjoint volontaire en emploi particulier, vous devrez posséder au moins un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et/ou une expérience professionnelle liée au métier que vous exercerez (plomberie, restauration, armurerie, etc.). En revanche, le diplôme demandé change pour les spécialités :

- secrétariat : vous devrez posséder au minimum le baccalauréat généraliste, technologique, professionnel ;
- infographie, informatique ou électronique : vous devrez posséder un baccalauréat dans la discipline choisie.

Le recrutement est permanent, il vous suffit de vous inscrire sur le site internet dédié au recrutement en gendarmerie : www.legendarmerierecrute.fr.

Après avoir rempli votre dossier, vous pourrez choisir une date pour assister à une session d'information et passer un entretien de recrutement. Il aura lieu dans le Centre de recrutement ou la brigade la plus proche de votre domicile.

Vous devrez présenter lors de votre rendez-vous :

- la carte nationale d'identité ;
- les originaux de vos diplômes, universitaires ou professionnels ;
- votre permis de conduire (si vous l'avez) ;
- le certificat de participation à la journée défense citoyenneté ;
- la fiche de renseignements administratifs que vous recevrez par mail après votre dépôt de dossier ;
- l'autorisation du représentant légal pour les mineurs ;
- un état signalétique et des services pour les militaires ou ex-militaires ;
- votre Curriculum Vitae (CV).

2 C'est quoi l'entretien de recrutement ?

48 heures avant votre rendez-vous, vous devrez regarder une vidéo d'information sur le parcours de recrutement, la formation en école et la vie de gendarme adjoint. Ensuite, à la date que vous avez choisie, vous serez reçu par un Référent Recrutement sur une demi-journée.

Pendant cette session :

- vous pourrez poser vos questions lors d'un échange en groupe ;
- vous passerez un entretien individuel avec le Référent Recrutement. Il vous interrogera sur votre parcours et ce qui vous motive à rejoindre la Gendarmerie nationale.

Une nouvelle date vous sera transmise pour le passage des épreuves d'aptitude. Celles-ci diffèrent si vous postulez pour devenir gendarme adjoint volontaire, agent de police judiciaire adjoint ou gendarme adjoint volontaire en emploi particulier.

3 L'épreuve écrite (phase d'admissibilité)

Après votre inscription, vous serez convoqué dans le centre de recrutement ou centre de sélection le plus proche de votre domicile. Muni d'une pièce d'identité, vous passerez une session de tests sur ordinateur (environ 2 heures).

Les résultats vous seront communiqués par courriel dans les 24 heures. En cas de réussite, vous serez alors convoqué pour un entretien avec le Référent Recrutement et vous devrez rédiger une lettre de motivation sur place (30 minutes).

Ces épreuves permettent à la gendarmerie de mieux vous connaître, d'évaluer vos motivations et votre personnalité.

Épreuves destinées au candidat gendarme adjoint volontaire, agent de police judiciaire adjoint (session de tests sur ordinateur - environ 2 heures)	<ul style="list-style-type: none">• Un test de personnalité (sans limite de temps)• Un test de compréhension de textes (90 questions, 40 min)• Un test de connaissances générales et de connaissance de la langue française (100 questions, 33 min)
Épreuves destinées au candidat gendarme adjoint volontaire en emploi particulier (session de tests sur ordinateur - environ 1 heure)	Un inventaire de personnalité (sans limite de temps)

Le jour des épreuves, vous aurez également à rédiger une **lettre de motivation** adressée au directeur général de la gendarmerie nationale dans laquelle vous présenterez succinctement les raisons qui vous amènent à être candidat.

Présentez-vous en 2 ou 3 phrases (âge, situation matrimoniale, parcours scolaire ou professionnel) puis indiquez ce que vous attendez de votre expérience de gendarme adjoint volontaire (formation, découverte du métier de gendarme, emploi dans une institution, etc.). N'hésitez pas à vous relire en portant un soin particulier à l'orthographe !

Attention

N'oubliez pas de vous présenter aux épreuves d'aptitude muni(e) de votre convocation et d'une pièce d'identité.

Un stylo à bille pourrait également être utile.

En cas de réussite aux tests de sélection, vous serez convoqué pour une visite médicale auprès d'un médecin militaire. Seul le médecin militaire peut vous faire passer cette visite médicale : être gendarme est physiquement exigeant, et l'entraînement militaire en école est intense ! Le médecin militaire s'assurera donc que vous êtes en forme !

4 L'admission

a. La 2^e visite médicale

La décision définitive d'autorisation d'engagement (indiquant l'école à rejoindre ainsi que la date) sera notifiée dans les quatre mois suivants le dépôt de la candidature. Elle vous indiquera où télécharger un livret d'accueil.

Le candidat subit la visite médicale d'incorporation, ultime contrôle de l'aptitude physique. Elle est réalisée par le médecin de l'école qui confirme ou infirme les résultats de la visite d'expertise médicale initiale auprès d'un médecin militaire. Le cas échéant, une consultation auprès d'un médecin spécialiste des armées pourra être nécessaire. Les volontaires déclarés inaptes sont informés de l'annulation de leur contrat de volontariat pour inaptitude physique préexistant à la signature du contrat. La constatation d'une toxicomanie avérée ou décelée par des examens paracliniques est une cause générale d'inaptitude à un volontariat.

Attention

La consommation de drogue est détectée par les examens médicaux.

b. L'intégration et la formation en école

Le contrat de volontariat est conclu pour une durée de 2 ans. Il est renouvelable pour une période de 3 ans, puis pour une année supplémentaire. Le contrat comporte une période probatoire de 6 mois, au cours de laquelle vous pouvez le dénoncer à tout moment sans justification particulière. Cette période peut être renouvelée une fois pour raisons de santé ou insuffisance de formation.

Dès leur admission en gendarmerie, les élèves gendarmes adjoints APJA suivent une formation initiale de 13 semaines au sein de l'une des écoles de gendarmerie à Montluçon (03), Rochefort (17), Tulle (19), Dijon (21), Chateaulin (29), Chaumont (52), Fontainebleau (77). Le choix géographique de l'école tient compte dans toute la mesure du possible du lieu de votre domicile.

L'enseignement dispensé participe à l'aguerrissement de l'élève en termes de valeurs liées au statut militaire, de discipline, d'engagement physique et de techniques élémentaires pour aborder des situations parfois dégradées.

Vous pourrez obtenir plus d'information sur le site des écoles de la gendarmerie nationale.

Une formation complémentaire de 12 semaines en unité, consolide les connaissances et les techniques enseignées en école. Le gendarme adjoint est, au cours de cette période, placé sous l'égide d'un tuteur choisi parmi les sous-officiers de gendarmerie les plus expérimentés.

À l'issue de cette formation délivrance du diplôme de gendarme adjoint APJA, homologué au niveau V de l'enseignement technologique (équivalence d'un BEP).

c. L'affectation en unité

Vous choisissez votre affectation en fonction des postes disponibles en métropole et outre-mer au moment de la mise à l'emploi, du classement à l'issue de la formation en école et des souhaits exprimés (localisation géographique, emploi).

Le choix peut porter, en fonction des compétences, sur plusieurs types d'affectations : brigades territoriales, pelotons de surveillance et d'intervention, pelotons d'autoroute, pelotons de montagne, groupes à cheval, etc. Au sein de la gendarmerie départementale, de la gendarmerie maritime, de la gendarmerie de l'air, de la gendarmerie des transports aériens, de la gendarmerie de l'armement, de la gendarmerie de l'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte), de la garde républicaine, de

la gendarmerie mobile ou des formations particulières (écoles, organismes centraux, centres administratifs ou techniques de la gendarmerie).

Après un an d'affectation en unité, il est possible de demander une mutation pour une nouvelle affectation géographique.

d. Le statut et la rémunération

En devenant gendarme adjoint, vous bénéficierez des avantages liés à ceux du statut militaire :

- formation rémunérée (850 €/mois avec hébergement compris) ;
- salaire en sortie d'école de 1 151 € avec hébergement de fonction compris (prime d'alimentation incluse) ;
- réduction de 75 % sur le tarif SNCF ;
- formations et entraînements sportifs pour passer le concours sous-officier (SOG) ou la sélection Corps de Soutien Technique et Administratif (CSTAGN) ;
- accès au concours sous-officier en interne sans niveau de diplôme.

Par ailleurs, les gendarmes adjoints volontaires bénéficient de 25 jours de permissions de longue durée pendant la première année de contrat puis 45 jours par an à compter de la deuxième année ainsi que de 15 jours de permissions complémentaires qui peuvent faire l'objet d'une indemnité financière compensatrice.

Mieux connaître la gendarmerie nationale

En devenant gendarme adjoint volontaire, vous intégrez une institution militaire. Les pages qui suivent vous guideront pour mieux connaître la gendarmerie, à travers son histoire, ses valeurs, son organisation, ses missions et plus simplement le quotidien du gendarme.

1 Mieux connaître l'histoire

a. Les origines

La gendarmerie puise une partie de ses origines des « sergents d'arme » qui apparaissent en 1191 au service de la protection du roi. Pendant la guerre de Cent Ans, la maréchaussée royale, préfiguration historique de la gendarmerie, a pour mission principale, aux ordres du maréchal de France, de faire respecter l'ordre au sein des armées. Par son implantation à travers le royaume, elle verra peu à peu ses compétences s'étendre aux bandits de grands chemins. En 1791, en pleine période révolutionnaire, la maréchaussée prend l'appellation de gendarmerie nationale. Sept ans plus tard, la loi du 28 germinal an VI lui confère l'essentiel de ses attributions et de son organisation.

b. Les évolutions structurantes

Au fil des siècles, la gendarmerie participe à tous les conflits sur le sol français et à l'étranger. Elle prend directement part au combat ou assume un rôle historique de gardienne de la discipline dans les armées. Dans le même temps, elle s'organise pour remplir sa mission de police, garante de la paix et de l'ordre public au service des citoyens. En 1921, sont créés les premiers pelotons mobiles transformés en garde républicaine mobile en 1927, puis en gendarmerie mobile en 1954. Depuis la loi du 3 août 2009, la gendarmerie nationale est intégrée au ministère de l'Intérieur mais demeure néanmoins sous l'autorité du ministre de la Défense pour l'exécution de ses missions militaires.

c. Les adaptations aux mutations

Évoluant au même rythme que la nation, l'institution s'enrichit d'unités spécialisées et adapte son organisation aux évolutions de la société. À titre d'exemple, l'émergence d'une menace terroriste dans les années soixante-dix conduit à la création en 1974 du GIGN, le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale. Cette unité va sans cesse évoluer pour regrouper, depuis 2007, l'ensemble des moyens de la gendarmerie dédiés au contre-terrorisme. De même, l'émergence d'une société numérique conduit la gendarmerie à former des « cyber-gendarmes » pour contrer la cybercriminalité.

Principaux repères chronologiques

1191	Apparition des premiers « sergents d'arme ».
1357-1453	Guerre de Cent Ans : naissance de la maréchaussée.
Le 25 janvier 1536	Une déclaration du roi étend les pouvoirs de la maréchaussée aux crimes de grand chemin.
Le 16 février 1791	La maréchaussée prend la dénomination d'un corps d'élite : la gendarmerie. Depuis 1993, chaque 16 février la gendarmerie rend hommage à ses morts.
Le 17 avril 1798	La loi du 28 germinal an VI fixe les grandes missions de la gendarmerie.
Le 1 ^{er} février 1849	La garde républicaine est rattachée à la gendarmerie.
Le 20 mai 1903	Un décret organique détermine l'organisation générale de la gendarmerie nationale.
Le 21 février 1918	Les gendarmes deviennent sous-officiers.
Le 20 septembre 1954	Création de la gendarmerie mobile.
Le 13 février 1983	Début du recrutement des sous-officiers féminins.
Le 3 août 2009	Une loi précise les attributions des ministres de l'Intérieur et de la Défense et conforte les missions de la gendarmerie.

2 Mieux connaître les emblèmes et valeurs

a. Les emblèmes

Comme les autres forces armées depuis le Premier Empire, la gendarmerie dispose d'un drapeau, emblème des valeurs partagées et de l'attachement à la France. Il est orné de deux devises : *Honneur et Patrie, Valeur et discipline*. Il présente le nom des principales batailles où les gendarmes se sont distingués : Hondschoote en 1793, Villodrigo en 1812, Taguin en 1843, Sébastopol en 1855, Indochine entre 1945 et 1954, AFN (Afrique du Nord) entre 1952 et 1962.

La grenade, insigne des troupes d'élite depuis le XVII^e siècle, est omniprésente sur les uniformes, les grades, les sceaux, etc. Elle figure en place centrale sur les armoiries de la gendarmerie.

b. Le serment et les valeurs

Le passage à l'état de sous-officier se concrétise par une prestation de serment devant un magistrat.

« Je jure d'obéir à mes chefs en tout ce qui concerne le service auquel je suis appelé et dans l'exercice de mes fonctions, de ne faire usage de la force qui m'est confiée que pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois ».

Une fois assermenté, le sous-officier de gendarmerie devient dépositaire de l'autorité publique.

Ce serment qui date du milieu du XIX^e siècle est complété par la charte du gendarme et la loi du 3 août 2009 qui rappellent avec force le statut militaire du gendarme et l'importance de valeurs aussi fondamentales que l'honneur, la discipline, la disponibilité, le courage ou le dévouement.

Depuis 2014, la gendarmerie dispose également d'un code de déontologie commun avec la police pour l'exécution de ses missions de sécurité intérieure. Ce texte fixe aux gendarmes leurs obligations et leur cadre d'action : discrétion, probité, discernement, impartialité.

3 Mieux connaître l'organisation

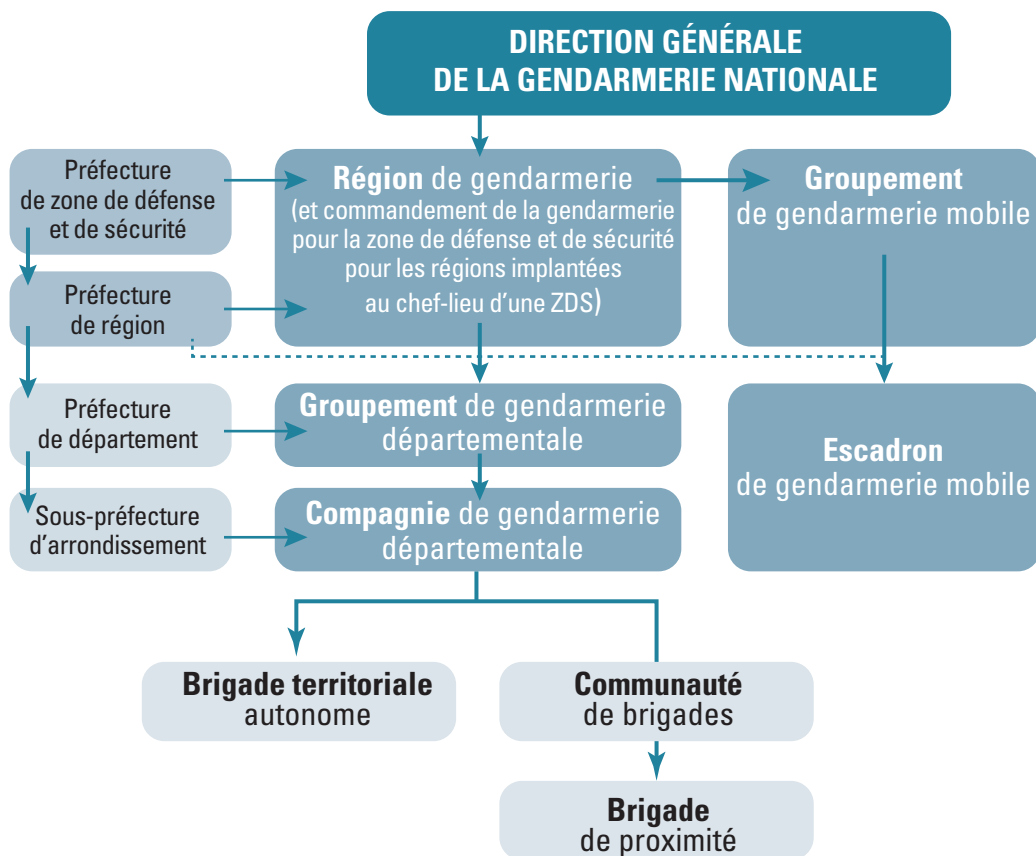
a. La gendarmerie nationale

Forte d'environ 100 000 personnels militaires et civils et de 30 000 réservistes, ce sont des hommes et des femmes au contact des citoyens pour :

- informations et conseils sur les réseaux sociaux ;
- prévenir la délinquance
 - protection des mineurs
 - lutte contre les violences intrafamiliales
 - participation citoyenne
 - référents sûreté pour les aménagements urbains ;
- lutter contre la criminalité et les réseaux (armes, stupéfiants, etc.) ;
- agir contre la radicalisation.

La gendarmerie assure une mission de service public consacrée à la sécurité publique sur plus de 95 % du territoire et au profit de plus de 50 % de la population. Garante de la protection des intérêts de la nation, elle assure ses missions de sécurité générale quels que soient la situation, le territoire ou le milieu. Elle est organisée autour d'un maillage territorial constitué de 3 100 unités complémentaires entre elles. La gendarmerie développe une forte proximité avec la population combinée à une capacité de montée en puissance et une réactivité permanente. Pour répondre à ces enjeux, son organisation est globalement calquée sur celle du découpage administratif.

Organisation générale de la gendarmerie



Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, document stratégique publié en 2013 sous l'égide du président de la République, précise toute la place de la gendarmerie dans la défense française: « *La gendarmerie nationale, force armée relevant du ministère de l'Intérieur est employée quotidiennement dans des missions de sécurité intérieure. Elle représente un atout majeur grâce à son organisation militaire, au statut militaire de ses personnels, à son maillage territorial, à sa réserve opérationnelle et à ses forces de gendarmerie mobile. Elle constitue ainsi une réserve gouvernementale accoutumée aux engagements en situation dégradée. Elle mettra en œuvre des capacités pivots (hélicoptères, véhicules blindés de maintien de l'ordre, réseau national durci de transmission) qui s'inscrivent en complémentarité des moyens des armées et qui seront maintenues. Elle apporte un appui essentiel aux armées par les gendarmeries spécialisées, – gendarmerie maritime, de l'air, de l'armement, de la sécurité des armements nucléaires –, par la prévôté et son engagement constant en opération extérieure. Sur le territoire national, son statut unique de force armée au sein du ministère de l'Intérieur lui confère une capacité à s'adapter rapidement aux situations de crise ou de catastrophe naturelle, qui permet d'envisager son emploi aux côtés des armées.* »

b. La gendarmerie départementale

La gendarmerie départementale est structurée en « poupées russes » dans la mesure où chaque échelon peut bénéficier du soutien du niveau supérieur. Au cœur de ce dispositif, la brigade territoriale veille en permanence à la sécurité publique générale sur le territoire dont elle a la charge. Autonome ou associée à d'autres, elle bénéficie du soutien de la compagnie par le biais d'unités plus spécialisées telles que les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie et les brigades de recherches. L'échelon du groupement peut, quant à lui, mettre à disposition des moyens complémentaires (brigade départementale d'investigations criminelles, escadron départemental de sécurité routière, etc.). Enfin, la région ou la DGGN disposent de capacités associées à des savoir-faire plus rares (moyens aériens, enquêteurs spécialisés, unités d'intervention, cellule psychologique, etc.).

c. La gendarmerie mobile

La gendarmerie mobile participe au dispositif de sécurité générale aux côtés des unités territoriales et remplit des missions de maintien ou de rétablissement de l'ordre. Régulièrement projetée en métropole, outre-mer ou sur des théâtres d'opérations extérieures, elle se caractérise par la grande fréquence de déplacements des escadrons (environ 221 jours par an). Forte d'environ 15 000 hommes et de 109 escadrons, cette subdivision d'arme, tire sa force de sa cohésion, de sa résistance à l'effort et de sa polyvalence.

d. La garde républicaine et les gendarmeries spécialisées

- La **garde républicaine** assure les missions de sécurité et les services d'honneur au profit des grandes institutions de l'État (Présidence de la République, Assemblée nationale, Sénat, Premier ministre, etc.). Située en région parisienne, elle regroupe deux régiments d'infanterie, un régiment de cavalerie ainsi que plusieurs formations spécialisées (musicales). Outre les missions protocolaires, les motocyclistes de la Garde Républicaine (1^{er} régiment d'infanterie) interviennent lors des escortes sensibles (transfèrement de détenus particulièrement dangereux, convois sensibles), dans la sécurisation d'épreuves sportives, essentiellement cyclistes, se déroulant sur la voie publique et particulièrement le Tour de France depuis 1953.
- La **gendarmerie des transports aériens** est une formation de la gendarmerie nationale placée pour emploi auprès du directeur général de l'aviation civile. Elle remplit les missions de la gendarmerie nationale dans les zones réservées des aérodromes sur lesquelles elle est implantée. Les missions principales au plus près du cœur de métier :
 - la sûreté (contrôles, protection) ;
 - la police judiciaire (crimes, délits, accidents aériens) ;
 - le renseignement (recherche au quotidien du renseignement « d'intérêt aéronautique », lutte contre la radicalisation).
- La **gendarmerie de l'air** est une formation spécialisée de la gendarmerie nationale. Elle est placée pour emploi auprès du chef d'état-major de l'armée de l'Air. Forte de 860 militaires d'active et de réserve, elle exerce les missions de police administrative, militaire et judiciaire sur les bases, installations et établissements de l'armée de l'air en métropole, outre-mer et à l'étranger.
- La **gendarmerie maritime** est une force opérationnelle résolument tournée vers la mer. Formation spécialisée de la gendarmerie nationale, elle est placée pour emploi auprès du chef

d'état-major de la Marine. Elle est une composante essentielle pour garantir la souveraineté de la France dans le deuxième plus grand espace maritime au monde. La gendarmerie maritime est présente sur l'ensemble du littoral métropolitain et outre-mer mais également dans les emprises et points sensibles de la marine nationale et certains grands ports civils.

- La **gendarmerie de l'Armement** a pour objectif de préserver le secret défense à travers des contrôles particuliers : respect des procédures du secret défense, délivrance des autorisations d'accès, surveillance des zones sensibles interdites aux agents civils de sécurité et recherche du renseignement.

Il s'agit d'une formation spécialisée de la gendarmerie nationale. Elle est placée pour emploi auprès du délégué général pour l'Armement.

Missions : la gendarmerie de l'Armement exerce toutes les attributions de la gendarmerie départementale mais également des missions d'escorte de matériels ; de sécurité et de protection des installations sensibles ainsi que de lutte contre la compromission du secret défense ; de protection physique des hautes autorités de la Direction générale de l'Armement (DGA).

Acteurs :

- deux compagnies comprenant douze brigades ;
 - un groupe de protection, constitué de militaires sélectionnés et formés par le GIGN, chargé d'assurer la protection du délégué général pour l'armement et du directeur du développement international ainsi que de certaines autorités ou délégations ;
 - une section de recherches qui détient une compétence judiciaire nationale et s'occupe exclusivement des investigations en matière judiciaire.
- La **Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires** (GSAN) créée en 1964, constitue l'une des formations spécialisées de la gendarmerie nationale. Elle est chargée du contrôle gouvernemental et de la sécurité des armes nucléaires.

D'autres formations spécifiques permettent, à l'étranger, de valoriser des accords de coopération ou d'assurer la sécurité d'emprises diplomatiques. Elles sont armées par des militaires volontaires pour vivre seuls ou avec leur famille une expérience d'expatriation temporaire.

e. Le GIGN

Le GIGN, créé en 1974, a été profondément réorganisé en 2007, puis en 2021, avec notamment le rattachement des 14 antennes et des militaires de la protection des hautes personnalités au niveau central, ainsi que la création d'une division technique concentrant des moyens de haute technicité au service des forces.

C'est donc aujourd'hui une force de 1 000 femmes et hommes, qui met son expertise dans le domaine de l'intervention spécialisée au sens large, au service du terrain, et plus largement au service de la France, sur le territoire métropolitain, en outre-mer, mais aussi à l'étranger.

Le GIGN est également doté de 3 forces et des Antennes du GIGN (AGIGN) :

- la Force d'Intervention (FI) ;
- la Force de Sécurité et de Protection (FSP) ;
- la Force d'Observation et de Recherche (FOR).

Le Groupe de Sécurité du Président de la République (GSPR) dépend aussi du GIGN.

Autre nouveauté depuis la réorganisation, la création de la division technique du GIGN :